5ème édition

NORMANDY HORSE MEET'UP

16 & 17 SEPTEMBRE 2026

RENCONTRES DES PROFESSIONNELS DE LA FILIÈRE ÉQUINE

Pôle International du Cheval Longines - Deauville

www.normandy-horse-meetup.fr

CANDIDAT AU LABEL EVENT EquuRES ENVIRONNEMENT ET BIEN-ÊTRE ANIMAL

DOSSIER D'INSCRIPTION

Fin des inscriptions : le 17/08/26

Un salon organisé par :

pôle hippolia RECHERCHE ET INNOVATION ÉQUINE

LABEL EquuRES ENVIRONNEMENT ET BIEN-ÊTRE ANIMAL

CONSEIL DES CHEVAUX NORMANDIE

Avec le soutien de :

RÉGION NORMANDIE 10 ans

ADNORMANDIE Agence de Développement

Calvados LE DÉPARTEMENT

En partenariat avec :

GALORAMA

NORMANDIE Fédération Française d'Équitation Comité Régional d'Équitation

GRANDPRIX

INFORMATIONS **ENTREPRISE**

SOCIÉTÉ EXPOSANTE

☐ Membre du Pôle Hippolia ou du CCN ☐ Partenaire du Label EquuRES ☐ Non membre

Nom société (communiqué sur le site web) : .....

Adresse : .....

Code Postal : |_|_|_|_|_| Ville : .....

Tél. : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

E-mail : .....

FACTURATION

☐ Adresse idem société/exposant

Nom société : .....

Adresse : .....

Code Postal : |_|_|_|_|_| Ville : .....

E-mail : .....

N° de TVA : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

INTERLOCUTEUR STAND/INTERVENTION

☐ Mme ☐ M. Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : ..... Tél. : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Email : .....

VISIBILITÉ **DU STAND**

● Je souhaite être référencé dans la thématique suivante : **UN SEUL CHOIX POSSIBLE**

☐ Alimentation
☐ Conseil & gestion
☐ Matériel et engins agricoles
☐ Équipement du cheval et du cavalier
☐ Infrastructure et hébergement du cheval
☐ Institution & formation
☐ Santé & soins
☐ Transport

● Je souhaite que mon stand soit positionné dans le hall suivant sur le salon :

SOUS RÉSERVE DE DISPONIBILITÉ ET VALIDATION PAR LES ORGANISATEURS

☐ Hall Hippolia - Entreprise & innovation

☐ Hall EquuRES - Bien-être & développement durable

☐ Je souhaite, si possible, conserver le même emplacement que lors de l'édition précédente ou un emplacement à proximité, sous réserve de disponibilité.

FORFAIT D'INSCRIPTION **OBLIGATOIRE**

1. FORFAIT D'INSCRIPTION	Prix unitaire HT
EXPOSANT - DROIT D'INSCRIPTION Le forfait d'inscription EXPOSANT comprend : - Enregistrement et gestion de votre dossier exposant - Espace exposant en ligne sur www.normandy-horse-meetup.fr - Inscription à la liste des exposants du plan programme - Inscription à la liste des exposants du site internet - Vos accès exposants : Badge Exposant et accès au parking exposant	99 €

TOTAL 1	99 € HT

Badge Exposant
- Jusqu'à 9m² : 3 Badges Exposant
- Jusqu'à 18 m² : 4 Badges Exposant
- Au-delà de 18 m² : 5 Badges Exposant

Vous pourrez imprimer vos badges en amont ou les récupérer sur place à votre arrivée. Le badge Exposant vous donne accès au colloque du salon, sous réserve de places disponibles dans la salle.

Si des badges supplémentaires sont nécessaires, rendez-vous en page 8 du document.

Si vous commandez plusieurs stands, vous ne disposez du contenu que d'un seul forfait. Le nombre de PASS Exposant sera calculé en fonction de la surface totale cumulée de vos différents stands.

GRILLE **TARIFAIRE**

Fin des inscriptions : le 17/08/26

2. OFFRES DE STANDS

Intitulé offre	Descriptif	m²	TARIF MEMBRES CCN, EquuRES ou Hippolia Tarif classique Réservation après le **07/04**	TARIF NON MEMBRES Tarif classique Réservation après le **07/04**
OFFRE EXPOSANT INTÉRIEUR	● Stand nu *(mobilier en option)* et wifi. ● 2 PASS soirée offerts *(valeur unitaire : 30€ TTC)*. ● Accès à l'espace café pendant deux jours	☐ 6 m²	595 €	915 €
		☐ 9 m²	890 €	1 370 €
		☐ 12 m²	1 185 €	1 825 €
		> 18m² ou plus NOUS CONTACTER		
OFFRE EXPOSANT EXTÉRIEUR	● Emplacement extérieur nu, sans wifi. ● 2 PASS soirée offerts *(valeur unitaire : 30€ TTC)*. ● Accès à l'espace café pendant deux jours	☐ 12 m²	552 €	
		☐ 18 m²	828 €	
		> plus de 18m² NOUS CONTACTER		

Vous souhaitez connaître les modalités pour devenir membre du Pôle Hippolia ? Contactez le Pôle Hippolia à contact@hippolia.org
Vous souhaitez connaître les modalités pour devenir partenaire du label EquuRES ? Contactez le label EquuRES à contact@label-equures.com.
Pour bénéficier du tarif membre, il faut être à jour de sa cotisation au moment de l'inscription.

TOTAL 2	€ HT

3. FOND DE STAND POUR LES STANDS INTÉRIEURS

Obligatoire, tous les stands doivent avoir un fond.

Options	Description	Quantité	Tarif HT
EXPOSANT N-1	● Vous souhaitez garder votre fond de stand N-1. *Aucune modification possible.* ***Pour vérifier le fond de stand : CLIQUEZ ICI***	☐ 1	0 €
MODIFICATION DU FOND N-1	● Vous souhaitez modifier une donnée sur votre fond ? Nous créons et imprimons un sticker adapté.	☐ 1	40€
NOUVEL EXPOSANT	● C'est votre première année ? Création par nos soins de votre fond de stand sur un gabarit pré-défini aux couleurs de l'événement *(L1m x H2,30m)* avec intégration de votre logo + phrase de présentation + votre contact pour identifier votre structure auprès des visiteurs. *Les fonds de stand seront conservés pour l'année suivante. Si vous réservez un 12m² vous aurez deux fonds de stands.*	☐ 1	70€
CRÉATION DU FOND PERSONNALISÉ	● Création, fabrication et installation du fond de stand personnalisé à vos couleurs en remplacement du fond de stand prévu dans l'offre exposant *(éléments graphiques fournis par vos soins)*.	☐ 1	235 €

TOTAL 3 € HT

4. OPTIONS DE STAND

Options	Description	Quantité	Tarif HT
ANGLE	● 1 angle permettant de disposer d'un stand ouvert sur 2 allées *(2 côtés ouverts)*.	☐ 1	60 €
MOBILIER	● Voir page 4 pour le choix du mobilier.		
LOCATION TENTE 3X3 M	● Location d'une tente de 3 m x 3 m. *Pour les stands extérieurs uniquement.*	☐ 1	250 €
ÉLECTRICITÉ *Branchement individuel sur votre stand. Si vous souhaitez une puissance supérieure,* ***nous contacter.***	● 1 KW - *TV + ordinateur portable + téléphone OU 1 petit frigo OU 1 cafetière filtre.*	☐ 1	165 €
	● 2 KW - *Frigo + TV + ordinateur portable.*	☐ 1	205 €
	● 3 KW - *TV + machine expresso + ordinateur portable*	☐ 1	245 €
MATÉRIEL DE STAND	● Possibilité de louer du mobilier supplémentaire dans votre espace exposant *(TV, frigo...etc)*.	**› NOUS CONTACTER**	

Pour une lisibilité optimale à destination des visiteurs, 1 à 2 kakémonos maximum sont autorisés sur les stands (bâches, stands parapluie et oriflammes non autorisés).

Visuel non contractuel sur la base d'un stand de 6m² avec le fond de stand et une offre de mobilier.

TOTAL 4 € HT

5. CHOIX DU MOBILIER

Intitulé offre	Photo	Descriptif	Quantité	Tarif HT
CHOIX 1		• 1 table basse bois • 2 fauteuils acapulco bas bleus	☐ 1	50 €
CHOIX 2		• 1 mange-debout housse lycra bleue • 2 tabourets industriels noirs	☐ 1	60 €
CHOIX 3		• 1 table ronde hauteur standard bois • 2 chaises scandinaves noires	☐ 1	65 €
CHOIX 4		• 1 mange-debout industriel noir • 2 tabourets industriels noirs	☐ 1	85 €

TOTAL 5	€ HT

NOUVEAUTÉ 2026 !

6. MEET'UP TROPHY BY GALORAMA

Mettez en lumière votre produit ou service le plus innovant et tentez de remporter le premier concours d'innovation de Normandy Horse Meet'Up !

COMMENT REMPORTER LE CONCOURS ?

Le gagnant sera le produit/service qui aura recueilli le plus de votes des professionnels de la filière équine en ligne (à partir de début août) et sur place pendant le salon. Les participants devront obligatoirement être présents au moment de la remise des prix.

À LA CLÉ POUR LE LAURÉAT

Un trophée officiel, une pleine page dans la rubrique Innovation du magazine Galorama, une interview et une publicité par Galorama offertes, un abonnement au magazine Galorama, une remise sur l'adhésion 2027 au Pôle Hippolia.

QUI PEUT PARTICIPER ?

- Toute entreprise française, fabricant ou distributeur d'un produit ou service commercialisé après le 01/09/2024, ou disponible en prototype fonctionnel
- Inscrit au concours avant le 17 juillet 2026 à 23h59.

DEADLINE POUR CANDIDATER : 17 JUILLET

Le règlement complet du concours est à retrouver en page 15 du dossier d'inscription.
Merci d'en prendre connaissance avant toute participation aux trophées.

Intitulé offre	Descriptif	Quantité	Tarif HT	
			Exposant	Non-exposant
MEET'UP TROPHY BY GALORAMA	● Inscription au Meet'Up Trophy by Galorama	☐ 1	☐ 100 €	☐ 150 €
INFORMATIONS SUR VOTRE PRODUIT *À fournir pour participer aux trophées.*	● Nom de l'entreprise / Nom du Produit			
	● Description du produit à afficher sur le panneau du salon *(500 caractères max. espaces compris)*			
	● Description du produit pour la communication sur les trophées *(200 caractères max. espaces compris)*			
	● En quoi votre produit est innovant *(150 caractères max. espaces compris)*			
	● URL du site web vers le produit			
	● À envoyer avec ce dossier d'inscription : 3 photos maximum du produit en JPEG HD ; Logo HD de l'entreprise.			

TOTAL 6 € HT

7. AUTRES OPTIONS

Intitulé offre	Descriptif	Quantité	Tarif HT	
			Exposant	Non-exposant
JOURNÉE RENCONTRES BUSINESS FRANCE	● Rencontres avec des acheteurs étrangers, invités en partenariat avec Business France, la CCI Normandie, et la Team France Export Normandie. *Tarif pour 2 rendez-vous minimum.*	☐ 1	250 €	
RÉSERVATION D'UNE DÉMONSTRATION	● 20 minutes de démonstration ou d'intervention dans une zone de démonstration délimitée et adaptée aux chevaux statiques uniquement. ***Sous réserve de validation des organisateurs.***	☐ 1	**TARIF NON MEMBRES**	**TARIF MEMBRES** CCN, EquuRES ou Hippolia
			100 €	60 €
	● 20 minutes de démonstration ou d'intervention **filmée** dans une zone de démonstration délimitée et adaptée aux chevaux statiques uniquement. ***Sous réserve de validation des organisateurs.***	☐ 1	190 €	150 €
INFORMATIONS SUR VOTRE DÉMONSTRATION	● Nom de l'entreprise			
	● Prénom + NOM, Fonction de l'intervenant			
	● Intitulé de la démonstration *(200 caractères max. espaces compris)*			
	● Secteur d'activité de votre démo - *2 choix maximum* : ☐ Santé et soin ☐ Alimentation ☐ Équipement du cheval et du cavalier ☐ Infrastructure et hébergement du cheval ☐ Conseil et Gestion ☐ Transport ☐ Institution et Formation ☐ Engins agricoles			
	● Description courte de la démo *(500 caractères max. espaces compris) - Information non obligatoire pour compléter l'inscription.*			
BESOINS TECHNIQUES	Mise à disposition d'un cheval statique par les organisateurs : ☐ **Oui** ☐ **Non** **Je suis intéressé(e) pour réserver un 2ème créneau et souhaite être recontacté si disponiblité de créneaux supplémentaires :** ☐ Oui ☐ Non			

TOTAL 7	€ HT

8. OPTIONS PACK PLACES

Offres	Descriptif	Quantité	Tarif HT
BADGE EXPOSANT	● Besoin de badge supplémentaire pour vos équipes présentent sur le stand ? Il donne accès au colloque sous réverve de place disponible dans la salle.	.....	30 € / badge
PLACES SOIRÉE **À L'UNITÉ - EN SUPPLÉMENT DES 2 INCLUSES DANS VOTRE STAND**	● PASS Meet'Night - valable pour l'entrée à la soirée du salon, pour inviter vos clients et prospects. Une soirée retravaillée incluant le repas et les boissons.	.....	25 € / place
PACK 10 PASS SOIRÉE MEET'NIGHT	● 10 PASS Meet'Night - valable pour l'entrée à la soirée du salon, pour inviter vos clients et prospects *(valeur unitaire : 25 € HT soit 20% de réduction sur le prix unitaire dans ce pack).*	☐ 1	200 €

TOTAL 8	€ HT

9. OPTIONS COMMUNICATION

À la carte	Descriptif	Tarif HT
RÉSERVÉ **4ème DE COUVERTURE DU PLAN PROGRAMME**	● Insertion de votre publicité format A5 sur la 4ème de couverture du plan programme distribué à l'entrée du salon à tous les visiteurs pour s'orienter.	
RÉSERVÉ **TOURS DE COU LOGOTYPÉS POUR BADGES VISITEURS**	● Remis aux visiteurs à l'entrée avec le badge de l'événement, port du badge non-obligatoire exceptée pour les exposants, les organisateurs et les intervenants. *Tours de cou fournis et logotypés par vos soins.*	
GANIVELLE EXTÉRIEURE LIMITÉ À 4 EXPOSANTS	● Installation d'une banderole en extérieur avec votre logo L 2 m x H 1 m à l'entrée du PIC en amont de l'accueil du salon. Banderole réalisée par nos soins *(logo haute définition fourni par vos soins).*	☐ 450 €
ÇA PART VITE ! **LOGO PLAN PROGRAMME** LIMITÉ À 4 EXPOSANTS	● Insertion de votre logo sur le plan programme du salon distribué le jour de l'événement à tous les visiteurs et sur tout autre support de signalétique présent sur place présentant le plan de l'événement.	☐ 150 €
FLYER LIMITÉ À 3 EXPOSANTS	● Votre flyer distribué aux visiteurs avec le plan programme du salon à l'entrée de l'événement.	☐ 500 €
BANNIÈRES WEB	● Bannière publicitaire tournante sur la home page du site web www.normandy-horse-meetup.fr. ● Bannière publicitaire tournante en haut de la page programme du site web (*page la plus consultée après la home*). *> Format pour les deux bannières : 900*260px. Bannières fournies par vos soins.*	☐ 300 €
RÉSERVÉ **TOTE BAG**	● Tote bag distribué à tous les visiteurs et exposants *(fourni par vos soins)* + 1 flyer à glisser à l'intérieur.	
RÉSERVÉ **ENCART PUB BADGE VISITEURS**	● Insertion d'un encart publicitaire sur le badge visiteur pour accéder au salon.	
ENCART PUB BROCHURE COLLOQUE	● Insertion d'un encart publicitaire dans la brochure A5 du Meet'Up colloque distribuée aux participants du colloque à l'entrée de l'événement.	☐ 1/2 page 250 € ☐ 1 page 450 €
NOUVEAUTÉ **PACK RÉSEAUX SOCIAUX** LIMITÉ À 4 EXPOSANTS	● 1 post Instagram et Facebook sur le profil Normandy Horse Meet'Up boosté à 100€ de publicité, 1 story.	☐ 250 €
COMMUNICATION NEWSLETTER	● Insertion d'une communication dans une newsletter de l'événement à destination des visiteurs (25 000 contacts *de professionnels terrain, entreprises et détenteurs d'équidés)* ou des exposants *(plus de 6 000 contacts entreprises).* *> L'offre comprend* une bannière *(750x200px) et un texte (500 caractères espaces compris).*	☐ 400 €
AFFICHAGE SANITAIRES LIMITÉ À 2 EXPOSANTS	● Espace publicitaire de 8 panneaux A4 sur les portes de chaque sanitaire de l'événement. (*visuel fourni par vos soins - impression par nos soins)*	☐ 500 €
NOUVEAUTÉ **CRÉATION DE VOTRE BASE DE DONNÉES SALON**	● Récupérez les coordonnées des visiteurs venus sur votre stand en scannant directement leur badge lors de leur passage sur votre stand. Une base de données qualifiée et accessible en quelques scans, une manière concrète de mesurer et enrichir votre présence sur le salon.	☐ 150 €

TOTAL 9	€ HT

10. PACKS PARTENAIRES

Prestation	Descriptif	Tarif HT
PACK STARTER **LIMITÉ À 4 PARTENAIRES**	● 1 post Instagram et facebook sur le profil Normandy Horse Meet'Up boosté à 100€ de publicité, 1 story ● Votre intervention dans Meet'Up Démo filmée (vous récupérez la vidéo post événement) ● Votre banderole publicitaire dans Meet'Up Démo (banderole 2mxH0,90m réalisée par nos soins) ● Un encart publicitaire tournant sur la home page du site web de l'événement	☐ 1 000 €
PACK EXPERTISE **LIMITÉ À 4 PARTENAIRES**	● 1 conférence de 45 min ● Votre flamme à l'entrée du colloque (à fournir par vos soins) ● Votre kakémono dans le Meet'Up Colloque (à fournir par vos soins) ● Une insertion d'une ½ page et votre logo dans la brochure distribuée à tous les participants du colloque ● Votre logo sur le panneau programme à l'entrée de l'espace Meet'Up Colloque ● Votre logo sur la slide partenaire des présentations de la ½ journée du Meet'Up Colloque ● Mise à disposition du replay de votre conférence ● 10 PASS 1 journée Meet'Up Colloque ● 2 PASS Meet'Up colloque 2 jours	☐ 1 500 €
PACK EXPOSANT **LIMITÉ À 3 PARTENAIRES**	● Votre stand de 9m² dans le hall Hippolia ou le hall EquuRES ● Insertion d'une communication dans une newsletter de l'événement à destination des visiteurs (plus 25 000 contacts de professionnels terrains, entreprises et détenteurs d'équidés) ou des exposants (plus de 6 000 contacts entreprises). L'offre comprend une bannière 750x200 px et un texte de 500 caractères espaces compris. ● Votre flyer distribué à l'entrée du salon avec le programme ● Votre mailing envoyé à notre base de données visiteurs	☐ 2 000 €
PACK BUSINESS **LIMITÉ À 4 PARTENAIRES**	● Votre logo sur tous les supports de communication en 1ère de couverture ● Votre banderole en intérieur dans le hall Hippolia ou hall EquuRES (banderole 2mxH0,90m réalisée par nos soins) ● Votre banderole en extérieur sur ganivelle à l'entrée de l'événement (banderole 2m x 0,90m réalisée par nos soins) ● Insertion d'une communication dans une newsletter à destination de 25 000 contacts (professionnels terrain, entreprises et détenteurs d'équidés) et/ou des exposants, entreprises industrielles et de services ● L'offre complète Hippolia Lab : une enquête, une newsletter dédiée après l'événement et la rencontre de vos prospects sur le salon dans un espace dédié ● 10 PASS soirée ● 4 PASS 2 jours Meet'Up Colloque ● Accueil VIP : 1 place de parking réservée	☐ 5 500 €
PACK LEADERSHIP **LIMITÉ À 2 PARTENAIRES**	● Votre stand de 9m² dans le hall Hippolia ou le hall Equures ● Une demi-journée du colloque qui vous est dédiée sur des sujets techniques - programme à valider avec l'organisateur ● Votre logo sur tous les supports de communication en 1ère de couverture ● Une insertion d'une page dans la brochure distribuée à tous les participants du colloque ● Votre banderole en intérieur dans le hall Hippolia ou hall EquuRES (banderole 2mxH0,90m réalisée par nos soins) ● Votre banderole en extérieur sur ganivelle à l'entrée de l'événement (banderole 2m x 0,90m réalisée par nos soins) ● Insertion d'une communication dans une newsletter à destination de 25 000 contacts (professionnels terrains, entreprises et détenteurs d'équidés) et/ou des exposants, entreprises industrielles et de services ● L'offre complète Hippolia Lab : une enquête, une newsletter dédiée après l'événement et la rencontre de vos prospects sur le salon dans un espace dédié ● 10 PASS soirée ● 20 PASS colloque 2 jours ● Accueil VIP : 1 place de parking réservée	☐ 8 500 €

TOTAL 10	€ HT

BON DE **COMMANDE**

PROCÉDURE :

Pour valider votre inscription, merci de compléter le dossier et de le retourner avec une preuve du paiement des 50% d'accompte :

- **par mail** à commercial@normandy-horse-meetup.fr
- **par courrier** au PÔLE HIPPOLIA, Normandy Horse Meet'Up, Normandie Équine Vallée, 1 504 Route de l'église, 14430 GOUSTRANVILLE

Une fois votre dossier validé, vous recevrez votre identifiant et mot de passe afin d'accéder à votre espace exposant et gérer tous les éléments utiles à votre participation : téléchargement de votre facture, de vos badges, coordonnées pour insertion sur le site web, commande de mobilier supplémentaire...

À SIGNATURE, JE JOINS À MON DOSSIER D'INSCRIPTION :

☐ Le règlement de l'acompte et j'adresserai le solde avant le 31/07/2026 ou
☐ Le règlement total de ma réservation (obligatoire pour toute réservation après le 31/07/2026)

RÉGLEMENT :

TOTAL 1+2+3 = 99 €+ ..... **€ HT**

TOTAL 4+5+6+7+8 = ... **€ HT**

TOTAL 9+10 = ... **€ HT**

TOTAL DE VOTRE PARTICIPATION

..... **€ HT**

TVA 20 % ..... **€**

TOTAL ..... **€ TTC**

POUR TOUTE COMMANDE :

› **Règlement d'un acompte de 50 % au moment de l'inscription** par CB, virement ou chèque à l'ordre de "**Pôle Hippolia**" (obligatoire pour valider votre participation).

› Règlement du solde par CB, virement ou chèque à l'ordre de "**Pôle Hippolia**" **au 31/07/2026.**

› Pour toute réservation de stand **après le 31/07/2026**, **règlement total lors de l'inscription.**

CONTACTS :

- **Contact suivi exposants/logistique** :

Justine, contact@normandy-horse-meetup.fr,
09 72 40 59 93

- **Contact commercial** :

Bénédicte, commercial@normandy-horse-meetup.fr,
06 64 44 20 14

- **Contacts communication** :

Laura Ginard, laura.ginard@chevaux-normandie.com,
06 17 98 28 14
et Doriane Marie-Macarez, doriane.marie-macarez@hippolia.org,
06 11 52 39 13

RIB

TITULAIRE DU COMPTE / ASSOC. POLE DE COMPETITIVITE FILIERE EQUINE

Banque	Guichet	N°/compte	Clé	Domiciliation	IBAN	BIC
16606	05516	84838337804	90	CR DE NORMANDIE	FR76 1660 6055 1684 8383 3780 490	AGRIFRPP866

☐ Je souhaite participer à l'événement Normandy Horse Meet'Up et je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de participation figurant en dernières pages du dossier d'Inscription et en accepter toutes les clauses sans réserve ni restriction.

☐ Je m'engage à ne pas démarcher les visiteurs et les autres exposants au-delà de l'espace de mon stand.

☐ J'autorise les organisateurs à m'adresser les informations en lien direct avec le salon ou la filière (opérations de communication post événement, communication 2027 etc.)

Cachet et Signature

Fait à : ..... le : .....

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1 - Organisation

Normandy Horse Meet'Up 2026 (l' « événement ») est dédié aux professionnels de la filière équine, où les structures exposantes (les « Exposants »), pourront présenter leurs solutions sur un stand ainsi qu'au travers de démonstrations. Il se tiendra au Pôle International du Cheval de Deauville, 14 Avenue Ox And Bucks, 14800 Saint-Arnoult (le « PIC »), le mercredi 16 septembre 2026 et jeudi 17 septembre 2026.

Dans le présent règlement, sont désignés :

- Le Pôle Hippolia, le Conseil des Chevaux de Normandie et le label EquuRES se définissant comme l'Organisateur de la Manifestation (l' « Organisateur ») basés à l'adresse suivante : Normandie Equine Vallée, Bât. EVE, 1 504 route de l'église, 14430 GOUSTRANVILLE.

- L'Agence Essentiel, agissant en vertu de la convention de mandat, pour le compte de l'Organisateur en tant que Commissaire Général de l'événement (le « CG »).

Article 2 - Objet

Les présentes conditions générales de participation ont pour objet de régir les règles et modalités d'inscription, d'admission et de participation des Exposants à l'événement (les « Conditions Générales »). Toute demande d'inscription et toute réservation de l'une des offres de participation implique l'acceptation entière et sans réserve des présentes conditions générales de participation. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de l'Organisateur, prévaloir sur les présentes. Toute condition contraire sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à l'Organisateur quel que soit le moment où elle pourra être portée à leur connaissance. Seules les demandes de participation réalisées au moyen des documents originaux de l'événement transmis par le CG sont considérées. Les documents, si ils sont papiers, doivent être adressés au CG de l'événement à l'adresse suivante : POLE HIPPOLIA - Normandy Horse Meet'Up - Normandie Equine Vallée, Bât. EVE, 1 504 route de l'église, 14430 GOUSTRANVILLE.

Article 3 - Conditions de participation

Pour soumettre sa candidature à l'Organisateur en vue d'exposer à l'événement, l'Exposant devra nécessairement :

> être une entité juridique, créée ou en cours d'immatriculation en France ou à l'étranger ;
> proposer des produits et/ou services à destination des professionnels de la filière équine ;
> commercialiser des produits/services ayant obtenu les agréments et/ou certificats réglementaires obligatoires pour leur diffusion ;
> faire parvenir au CG son Dossier d'inscription dûment complété ;
> régler le montant total de la réservation : voir article 5, modalités de paiement.

L'Organisateur se réserve le droit de refuser toute demande de participation pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de l'événement et notamment lorsque la totalité des offres de participation a été souscrite. L'Organisateur se réserve également le droit de refuser toute demande d'inscription effectuée par un organisme ou une société ayant participé à un précédent événement qu'il aurait organisé et qui ne se serait pas acquitté ou se serait acquitté partiellement des obligations lui incombant. L'organisme ou la société dont la demande de participation est refusée en sera informé par écrit et sera intégralement remboursé par l'Organisateur du montant de la somme versée lors de son inscription. Cet organisme ou cette société ne pourra en aucun cas et pour aucun motif, notamment le fait que sa candidature ait été sollicitée par l'Organisateur ou le CG, prétendre à une indemnité de quelque nature que ce soit. En l'absence de refus adressé à l'organisme ou la société dans les conditions indiquées ci-dessus, la demande de participation sera réputée avoir été acceptée par l'Organisateur et considérée comme une réservation définitive permettant à son titulaire de participer à l'événement (ci-après l' « Exposant »).

Les entreprises non-membres du Pôle Hippolia et respectant les conditions d'accès ont la possibilité de procéder à une demande d'adhésion afin de bénéficier des tarifs préférentiels proposés dans le dossier d'inscription. La candidature devra être transmise au plus tard le 15 juillet 2026 pour permettre de bénéficier de ces tarifs préférentiels, et est sous réserve de validation de la demande d'adhésion par le Conseil d'Administration du Pôle Hippolia. De même, les entreprises souhaitant devenir partenaire du label EquuRES ont la possibilité de procéder à une demande de partenariat afin de bénéficier des tarifs préférentiels proposés dans le dossier d'inscription sous réserve de validation de la demande par la directrice du label EquuRES. Pour bénéficier du tarif membre, les Exposants doivent être à jour de leur cotisation annuelle d'adhésion à Hippolia ou de leur cotisation annuelle en tant que partenaire EquuRES au jour de la signature du dossier.

Article 4 - Attribution des emplacements - Cession/ sous-location des stands – Jouissance des stands

L'événement débutera le 16 septembre 2026 à 10h30 pour se terminer le 17 septembre 2026 à 18h00. Il se tiendra au Pôle International du Cheval de Deauville (ci-après le « PIC ») - L'Organisateur se réserve le droit d'interdire l'entrée ou de faire expulser toute personne, visiteur ou exposant, dont la présence ou le comportement seraient préjudiciables à la sécurité, la tranquillité ou l'image de la manifestation et/ou l'intégrité du PIC.

Le plan de l'événement est établi par l'Organisateur qui décide de l'implantation des stands, au prorata des surfaces réservées, en fonction des emplacements disponibles et par ordre d'arrivée des inscriptions valides, en tenant compte le plus largement possible des désirs exprimés par les Exposants. La participation à l'événement implique l'acceptation pure et simple des emplacements attribués par l'Organisateur aux Exposants, qui renoncent par avance à émettre toute réclamation de ce chef. Par ailleurs, l'admission des Exposants se faisant sur une base intuitu personae, l'Exposant s'interdit en conséquence de céder et/ou de sous-louer tout ou partie de l'emplacement qui lui a été attribué. Enfin, l'Exposant est responsable du stand qui lui est attribué. Sauf mention contraire, le stand et les équipements mis à la disposition de l'Exposant sont réputés en bon état et devront être restitués à l'Organisateur dans cet état, propres et vides de tout déchet. Toute détérioration sera refacturée à l'Exposant.

Les emplacements attribués devront être aménagés le 16 septembre 2026 avant 10h30 et occupés en permanence durant les heures d'ouverture de l'événement par l'Exposant ou un représentant de l'Exposant. Les emplacements ne pourront pas être démontés ou inoccupés avant la fin de l'événement. À défaut, et sauf cas de force majeure excluant la responsabilité de l'Exposant et portée formellement à la connaissance de l'Organisateur, lesdits emplacements seront considérés comme disponibles. L'Organisateur procèdera alors à la fermeture du stand ainsi qu'à l'enlèvement du matériel et pourra donc lui attribuer une nouvelle affectation sans que l'Exposant défaillant ne puisse prétendre à une indemnité ou à un remboursement quelconque.

Aucun élément de décoration ou mobilier ne doit dépasser les limites du stand sauf acceptation préalable des organisateurs. Les aménagements dont la hauteur est supérieure à 2,50 m à partir du sol sont autorisés sous conditions. Afin de prévenir toute atteinte à l'image de l'événement, tout Exposant souhaitant réaliser un aménagement spécifique de son stand devra soumettre à l'approbation de l'Organisateur le détail de son projet en le transmettant au CG par écrit et au moins 30 jours avant l'événement. Sauf accord exprès de l'Organisateur, toute distribution de publicités, tracts ou objets promotionnels ne peut être effectuée en dehors du stand réservé par l'Exposant.

Article 5 - Modalités de paiement

La participation à l'événement est soumise à une participation financière allant de 595 € HT à 1825 € HT selon l'offre de participation choisie et des 99 € HT de frais d'inscription obligatoire. Des options pourront être ajoutées au prix du stand selon les propositions listées dans le dossier d'inscription. L'Exposant devra faire parvenir au CG :

- Pour une réservation avant le 31/07/26 : Le règlement d'un acompte de 50 % sera obligatoire au moment de la réservation. Le règlement du solde doit être fait avant le 31/07/2026. Le règlement peut etre fait par CB, virement ou chèque à l'Ordre de « Pôle Hippolia ».

- Pour une réservation après le 31/07/26 : le règlement intégral sera obligatoire au moment de la réservation. Le règlement peut être fait par CB, virement ou chèque à l'Ordre du « Pôle Hippolia ».

Tout retard de paiement entraînera l'application de pénalités de retard dont le taux est égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal, qui seront exigibles après mise en demeure. Au cas où le prix total de la réservation ne serait pas entièrement réglé à la date d'ouverture de l'événement, l'Organisateur pourra disposer de la réservation sans obligation de rembourser les sommes déjà versées par l'Exposant qui seront conservées à titre de dommages et intérêts. L'Exposant qui n'aurait pas réglé le solde du prix, le jour de l'événement pourra se voir refuser l'accès à son stand, outre paiement total du prix et de tout intérêt de retard.

Article 6 - Annulation

Toute demande d'annulation doit être effectuée par lettre recommandée avec demande d'accusé réception auprès de l'Organisateur ou du CG.

7.1 Annulation du fait de l'Exposant

En cas d'annulation totale ou partielle des prestations commandées, du fait de l'Exposant, pour quelque raison que ce soit, ce dernier sera tenu de la notifier par écrit à l'Organisateur ou au CG et de lui verser une indemnité calculée de la façon suivante :

- annulation réceptionnée par l'Organisateur avant le 31/07/2026 : 50 % du montant total TTC figurant sur le bon de commande du dossier d'inscription ;
- annulation réceptionnée par l'Organisateur après le 31/07/2026 : 100 % du montant total TTC figurant sur le bon de commande du dossier d'inscription.

7.2 Annulation ou report de l'événement pour cas de force majeure ou du fait du gestionnaire du PIC

En cas d'annulation ou de report de l'événement décidé par l'Organisateur, à la suite de la survenance d'un cas de force majeure ou sur la demande du gestionnaire du PIC, l'Organisateur en avisera sans délai les Exposants, qui ne pourront faire parvenir à l'Organisateur aucune réclamation ou demande de dommages-intérêts du fait de cette annulation ou de ce report. L'Organisateur restituera alors sans délai, aux Exposants qui refusent le report proposé, les sommes versées au titre du Bon de Commande. Constituent des cas de force

majeure justifiant l'annulation ou le report de l'événement, toutes situations sanitaires (en ce compris toute restriction administrative liée à l'épidémie de COVID-19), climatiques, économiques, politiques ou sociales, à l'échelon local, national ou international, non raisonnablement prévisible au moment de l'organisation de l'événement, indépendantes de la volonté de l'Organisateur, et rendant impossible la tenue de l'événement ou comportant des risques de trouble ou désordres susceptibles d'affecter gravement le bon déroulement de l'événement et/ou la sécurité des biens et des personnes.

Article 7 - Communication & animations

S'il sélectionne l'option, l'Exposant aura la possibilité de proposer des sessions de démonstrations ou de tests durant l'événement. Les modalités de ces animations sont à soumettre à l'Organisateur. La réservation d'une démonstration est soumise à validation de l'Organisateur. L'organisateur se réserve le droit de refuser, reporter, annuler sans préavis les animations et/ou démonstrations sollicitées pour toutes raisons qui lui sembleront légitimes. L'Organisateur sera seul décisionnaire de la programmation, de leur fréquence et de leur durée. L'Exposant ne pourra formuler aucune réclamation à ce titre, ce qu'il accepte expressément. L'Exposant pourra avoir recours aux services d'un cheval, d'un cavalier et/ou d'un couple cheval-cavalier, (les « Acteurs de la Démonstration »), suite à la validation de sa démonstration par les Organisateurs. L'Exposant indique connaître les risques liés aux activités équestres et avoir recours aux services précités en toute connaissance de cause. Il exonère ainsi expressément l'Organisateur de toute responsabilité liée à ces démonstrations, que l'Exposant organisera sous sa seule responsabilité, au titre de tout préjudice occasionné à son égard, à l'égard de ses produits et/ou à l'égard de tout tiers. L'Organisateur se réserve le droit d'interrompre ou de refuser la diffusion ou l'insertion de toute Information Exposant qu'il estimerait contraire :

- à la bonne tenue, à la bonne présentation des Supports de l'événement
- à l'événement en lui-même, et plus généralement à ses intérêts commerciaux, matériels ou moraux ou en infraction avec la législation en vigueur.

Le contenu de chaque démonstration ou animation est soumis à validation auprès de l'Organisateur. Celui-ci se réserve le droit de refuser ou de modifier le contenu ou les intervenants s'il estime que ceux-ci sont contraires à la bonne tenue de l'événement. En conséquence, si la démonstration et son contenu qu'il avait initialement proposés, n'ont pas été retenus par l'Organisateur, l'exposant sera remboursé du montant déboursé lors de l'inscription pour l'achat de la démonstration (100€ HT non membre, non partenaire / 60 € HT membre ou partenaire). L'Exposant devra respecter les deadlines mentionnées par l'Organisateur pour la remise des éléments (intitulés et intervenants). Dans le cas contraire, les éléments ne seront pas communiqués sur les supports et aucun recours ne sera accepté par l'Organisateur. Afin de permettre leur insertion sur les Supports de l'événement, les éléments techniques (images, scripts, textes, logos, fichiers, ...) composant les Informations Exposants doivent respecter les instructions communiquées et être fournis dans les délais indiqués par le CG. Les exposants s'engagent à informer l'Organisateur et le CG de toutes modifications concernant leur logo, nom commercial ou tout autre élément distinctif tel que déjà communiqué au public.

Article 8 - Responsabilité et assurances

L'Organisateur s'engage à mettre à la disposition de l'Exposant un stand correspondant aux caractéristiques figurant sur le dossier d'inscription. Il est lié à l'égard de l'Exposant par une obligation de moyens. Si la responsabilité de l'Organisateur devait être retenue pour quelque cause que ce soit, l'indemnisation due par l'Organisateur à l'Exposant, toutes causes confondues, ne pourra excéder le montant total HT du prix payé par l'Exposant au titre de l'événement. Par ailleurs, l'Organisateur ne saurait encourir aucune responsabilité, à l'égard de l'Exposant ou de tout tiers, lié à l'un des faits suivants :

- vol ou détérioration des produits de l'Exposant ;

- litige pouvant intervenir entre l'Exposant et tout tiers (visiteur, gestionnaire de PIC ou autre Exposant) ;

- préjudice ou accident dérivant d'une démonstration faisant appel aux cavaliers ou chevaux mis à disposition de l'Exposant par les Acteurs de la Démonstration, pour laquelle l'Organisateur n'a qu'un rôle de mise en relation ;

- dommage indirect lié à un préjudice commercial (perte de données ou de fichiers, perte de chiffre d'affaires ou de bénéfice, lié au nombre de visiteurs ou d'Exposants, lié au déroulé de la démonstration, perte de clientèle, perte de chance, trouble de jouissance du fait d'un autre Exposant, atteinte à son image de marque, etc.).

L'Organisateur a souscrit dans le cadre de son activité une assurance responsabilité civile auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable. Pour autant, l'Organisateur ne répond pas des dommages que les Exposants pourraient occasionner à des tiers (en ce compris le gestionnaire du PIC accueillant l'événement, les visiteurs et/ou les Acteurs de la Démonstration). L'Exposant s'engage en conséquence à souscrire, au plus tard 10 jours avant la date de l'événement, les assurances couvrant les conséquences pécuniaires des responsabilités pouvant lui incomber en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers (en ce compris le gestionnaire et le propriétaire du PIC), de sa participation à l'événement (y compris pendant les périodes de montage et de démontage) et des éventuelles démonstrations sollicitées.

L'Exposant est responsable du paiement et de l'obtention des droits et des autorisations nécessaires à la diffusion de ses informations. Il certifie que leur contenu ne contrevient à aucune disposition législative ou réglementaire et/ou aux droits de tiers, et ne comporte aucune imputation ou allusion diffamatoire ou dommageable à l'égard des tiers. L'Exposant garantit l'Organisateur et le CG contre tout recours émanant de toute personne qui s'estimerait lésée par la diffusion d'une Information Exposant, à quelque titre que ce soit. En conséquence, l'Exposant garantit l'Organisateur et le CG qu'il ne mènera aucune action, réclamation ou procédure sur le contenu de ses Informations et ne sollicitera aucune contre partie financière qui pourraient être engagée par tous tiers, à quelque titre que ce soit. La responsabilité de l'Organisateur ou du CG ne saurait être engagée en cas d'omissions ou erreurs de reproduction, composition ou autres des Informations Exposants, qui surviendraient sur quelconque des Supports, quelle qu'en soit la forme et le mode de diffusion. En tout état de cause, quel que soit le fondement des réclamations éventuelles de l'Exposant, la responsabilité totale de l'Organisateur sera limitée à des dommages et intérêts ne pouvant excéder le montant total de la réservation.

Article 9 – Données personnelles

L'Organisateur, en qualité de responsable du traitement, traite les données à caractère personnel de l'Exposant communiquées avec le dossier d'inscription. Ces informations et données sont traitées afin de permettre à l'Organisateur et au CG d'organiser l'événement, de respecter ses obligations légales et réglementaires mais également d'améliorer et de personnaliser ses services. Les données de l'Exposant pourront également être traitées, sur autorisation de sa part qu'il pourra retirer à tout moment, pour lui adresser, par tous canaux, les propositions commerciales et actualités de l'Organisateur et/ou de ses partenaires. Seules les équipes internes de l'Organisateur ainsi que les prestataires en lien avec l'organisation de l'événement, que l'Organisateur aura habilités, auront accès aux données à caractère personnel de l'Exposant. Les données à caractère personnel nécessaires à l'inscription et à la tenue de l'événement sont celles demandées dans le Bon de Commande. Sans ces données, l'Organisateur ne sera pas en mesure de traiter les demandes de l'Exposant. Toutefois et conformément à la réglementation applicable, l'Exposant dispose d'un droit d'accès, d'un droit de rectification, d'un droit d'opposition au traitement de ses données, d'un droit à l'effacement et à la limitation du traitement ainsi que d'un droit à la portabilité de ses données. L'Exposant peut exercer ces droits, à tout moment après le déroulé de l'événement, en adressant sa demande à l'Organisateur, par courrier (POLE HIPPOLIA - Normandy Horse Meet'Up - Normandie Equine Vallée, Bât. EVE, 1 504 route de l'église, 14430 GOUSTRANVILLE.) ou par email (contact@hippolia.org). L'Exposant dispose enfin du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). Les données à caractère personnel de l'Exposant sont conservées pour la durée de sa relation commerciale avec l'Organisateur puis pendant une durée de 5 ans à compter de la dernière manifestation d'intérêt de l'Exposant.

Article 10 - Droit à l'image

L'Exposant autorise expressément l'Organisateur et/ou tout tiers désigné par lui, à titre gracieux, à :

> réaliser des photos et/ou films le représentant ainsi que les membres de son équipe, les produits exposés, sa marque, dénomination sociale et logo et à utiliser librement ces images sur tous supports, notamment publicitaires (y compris Internet), en France comme à l'étranger et pour une durée de 5 ans à compter de la signature du Bon de Commande ;

> citer et reproduire sa marque ou dénomination sociale comme référence commerciale pour les besoins de sa communication, sur tout support (notamment Internet) tant en France qu'à l'étranger et ce pour une durée de 5 ans à compter de la signature du Bon de Commande. Si l'Exposant souhaite que certains membres de son équipe ne figurent pas sur les films et/ ou photographies et/ou le support internet utilisés pour la promotion de l'événement, il devra en aviser préalablement par écrit l'Organisateur, avant l'ouverture de l'événement. Par ailleurs, l'Exposant qui souhaite effectuer et diffuser des prises de vues de l'événement fera son affaire personnelle des autorisations nécessaires correspondantes auprès des autres Exposants et autres participants.

Des photographies seront prises pendant l'événement. Ces photographies, sur lesquelles peuvent apparaître les logos, marques et modèles exposés par l'Exposant sur son stand, sont susceptibles d'être utilisées dans le cadre de la promotion sur support papier ou Internet. L'Exposant qui ne souhaite pas que tout ou partie de son stand ou un des éléments qui y est représenté (logos, marques, modèles) figurent sur les photographies utilisées pour la promotion de l'événement doit en aviser l'Organisateur ou le CG par écrit avant le début de l'événement.

Article 11 – Règlement & sécurité

Les jours, horaires, modalités de montage et de démontage des stands, le Dossier Technique Exposant et la réglementation du PIC seront remis aux exposants par le CG. D'une façon générale, les Exposants sont tenus de respecter les lois et les règlements s'appliquant aux foires, expositions et salons, ainsi que les consignes de sécurité édictées par la Préfecture. À titre particulier, ils doivent se conformer aux règlements et consignes de sécurité du PIC. En tout état de cause, les marchandises, produits ou services présentés par l'Exposant doivent être conformes, dans leur forme et leur contenu, aux règles et normes françaises et européennes.

Chaque Exposant s'engage à respecter et à faire respecter par ses salariés, représentants et sous-traitants, la réglementation mentionnée à l'alinéa précédent ainsi que les consignes précisées dans le Dossier Technique Exposant et dans les conditions générales de participation. À défaut du respect de l'ensemble des dispositions susmentionnées, l'Exposant reconnaît que sa responsabilité pourra être engagée de ce fait.

Article 12 – Litige

Tout litige qui n'aurait pas pu être réglé à l'amiable entre l'Exposant et l'Organisateur relatif à la conclusion, l'exécution, l'interprétation ou la résiliation des présentes relèvera de la compétence exclusive des Cour et Tribunaux compétents dans le ressort du siège social de l'Organisateur (y compris en référé).

RÈGLEMENT DU MEET'UP TROPHY BY GALORAMA

ARTICLE 1 – ORGANISATION

Le « MEET'UP TROPHY BY GALORAMA » (ci-après dénommés « l'Opération ») est organisé dans le cadre du salon Normandy Horse Meet'up qui se déroule du 16 septembre au 17 septembre 2026 au Pôle International du Cheval Longines - Deauville (ci-après le « Salon »).

Il est organisé par :

- L'association Pôle de compétitivité Filière équine, dit Pôle Hippolia, Association Loi 1901, enregistrée au Répertoire des Entreprises et des Etablissements sous le numéro 422808949, dont le siège social est Espace Vie et Entrepreneuriat – 1504 route de l'église, 14430 Goustranville. (ci-après les « Organisateurs »)
- Le conseil des chevaux de Normandie, Association Loi 1901, enregistrée au Répertoire des Entreprises et des Etablissements sous le numéro 524906658, dont le siège social est Espace Vie et Entrepreneuriat – 1504 route de l'église, 14430 Goustranville. (ci-après les « Organisateurs »)
- GALORAMA, société par actions simplifié, situé 6 B avenue de la république, 14800 Deauville et immatriculée au RCS sous le numéro 932 280 043 (ci-après le « Galorama »).

L'inscription des participants à l'Opération implique leur acceptation sans réserve des clauses du présent règlement et des décisions prises par les organisateurs. Les projets incomplets ou non conformes aux dispositions du présent règlement ne seront pas pris en compte.

ARTICLE 2 - OBJET

L'Opération a pour objet de distinguer, parmi les nouveaux produits ou services inscrits pour être exposés au sein de l'Espace Innovation du Salon, ceux qui présentent le caractère le plus innovant pour le milieu équestre. Au terme de l'Opération sera remis le « prix du public » (ci-après le « Prix du Public ») sur l'Espace Meet'up Démo situé dans le Hall Hippolia le jeudi 17 septembre après-midi. Les Organisateurs se réservent le droit de modifier l'heure de remise du prix, en fonction des contraintes liées à l'évènement

ARTICLE 3 - MODALITÉS DE PARTICIPATION

a) Conditions de participation

La participation au « MEET'UP TROPHY BY GALORAMA » est ouverte aux entreprises remplissant les conditions suivantes :

- Etre une entreprise française
- Etre fabricant du produit ou service présenté ou son distributeur dans les conditions visées ci-dessous,
- Disposer des agréments et/ou certificats réglementaires obligatoires le cas échéant,
- Avoir retourné son inscription complète avant le 17 juillet 2026 à 23h59,
- Ne présenter à l'Opération que le produit ou le service énuméré dans le dossier d'inscription,
- Le produit doit avoir été commercialisé après le 01/09/2024 ou, s'il n'est pas encore commercialisé, être au stade de prototype fonctionnel.
- La participation ne sera validée que si le règlement a été dûment effectué :
    - 100€ HT pour les exposants au salon Normandy Horse Meet'up 2026
    - 150€ HT pour non-exposant 2026 + 99€ HT droit d'inscription

Dans un souci d'équité, chaque produit/service disposera d'un volume maximum de 33,5 L cm x 33,5 l cm x 33,5 h cm dédié à sa présentation sur l'Espace du «MEET'UP TROPHY BY GALORAMA pro ». Les organisateurs ne fourniront pas des vitrines type « Comptoir vitré » fermé à clé.

Si votre produit est hors-gabarit, vous vous engagez à mettre à disposition un support de présentation : mannequin, comptoir, support de tablette (Sous réserve de la place disponible dans l'espace et sous réserve de validation préalable par les organisateurs de l'implantation souhaitée).

Le produit devra être envoyés au pôle Hippolia suffisamment en amont de l'évènement au frais du Participant ou installé par ses soins avant l'ouverture du salon. Les Participants pourront récupérer leur produit le jeudi 16 septembre 2026, à partir de 18h. Dans le cas contraire, les frais de réexpédition sont à la charge des Participants.

L'espace d'exposition est réservé à la présentation des innovations. La présence des participants dans un but d'animation et de démarchage commercial sur cet espace n'est pas autorisée pendant le salon.

Par ailleurs, en déposant son dossier d'inscription à l'Opération, le Participant atteste sur l'honneur avoir été dûment autorisé par le constructeur pour présenter le produit dans le cadre de l'Opération. Le cas échéant, le Participant devra être en mesure de fournir à la première demande de ce dernier, une lettre du constructeur autorisant expressément la soumission dudit produit dans le cadre de l'Opération.

b) Présentation des dossiers

Les participants pourront s'inscrire à l'Opération en complétant le dossier d'inscription : MEET'UP TROPHY BY GALORAMA

Les dossiers d'inscription complets devront impérativement être retournés avant le 17 juillet 2026 à 23h59

Ils devront être complets et comprendre impérativement les documents suivants :

- Le formulaire d'inscription dûment complété et signé
- 3 photos maximum du produit, en jpeg HD,
- Votre logo en HD

Le règlement de participation du montant indiqué dans le formulaire de participation devra impérativement être fait en une fois 30 jours après réception de la facture.

Pour être pris en considération, ces dossiers devront obligatoirement être rédigés en français.

Un accusé de réception confirmant la prise en compte de sa participation sera adressé par e-mail à tout Participant inscrit via l'adresse commercial@normandy-horse-meetup.fr.

Les Participants s'engagent à ne communiquer que des renseignements exacts et sincères et en particulier à éviter toute imprécision ou omission susceptible d'induire un jugement erroné. En cas d'irrégularité prouvée, les organisateurs se réservent la possibilité de retirer un prix attribué et de motiver ce retrait vis-à-vis de la presse.

ARTICLE 4 - VALIDITE DE LA PARTICIPATION

Toute fausse déclaration ou déclaration erronée et/ou incomplète entraînera automatiquement l'annulation de la participation concernée. En tout état de cause, pour participer valablement à l'Opération, les participants (ci-après les « Participants ») devront se conformer strictement aux conditions de participation telles que définies par le présent règlement ainsi qu'à toutes autres instructions qui leur seraient communiquées par les Organisateurs ou par tout autre moyen.

ARTICLE 5 – DEPOT DES CANDIDATURES ET DESIGNATION DES GAGNANTS

a) Dépôt des candidatures

Les dossiers transmis dans le cadre du « MEET'UP TROPHY BY GALORAMA » sont éligibles dès lors qu'ils respectent l'ensemble des conditions de participation définies à l'Article 3 du présent règlement. Il n'est pas établi de processus de sélection préalable des candidatures répondant à ces conditions.

Toutefois, les Organisateurs et Galorama se réservent le droit de ne pas valider une candidature, à tout moment, notamment en cas de non-respect du présent règlement ou d'informations inexactes ou incomplètes, sans avoir à en justifier les motifs.

Les décisions prises par les Organisateurs et Galorama sont souveraines et discrétionnaires. Les délibérations relatives à l'éligibilité des candidatures sont strictement confidentielles. En aucun cas, une décision de refus ne pourra donner lieu à l'allocation de dommages intérêts ou de tout autre contrepartie sous quelle forme que ce soit.

b) Le vote du public

La participation au vote est ouverte à toutes les personnes physiques domiciliées en France métropolitaine, (Corse incluse) en Belgique et en

RÈGLEMENT DU MEET'UP TROPHY BY GALORAMA

Suisse disposant d'une connexion internet et d'une adresse électronique valide ou se présentant sur le salon Normandy Horse Meet'up du 16 septembre au 17 septembre 2026.

La période de vote débutera en digital dès la première semaine d'Aout 2026. Ces votes en ligne resteront ouverts jusqu'au jeudi 17 septembre à 15h30.

En parallèle, le public pourra également voter sur place pendant le salon Normandy Horse Meet'up, et ce jusqu'au jeudi 17 septembre à 15h30. Le vote sur le salon s'effectuera exclusivement via des tablettes mises à disposition sur l'espace innovation.

Lors de la participation au vote, un formulaire demandera aux votants d'indiquer s'ils sont professionnels de la filière équine ou grand public. Les votes exprimés par des professionnels de la filière équine seront pondérés à hauteur de 85 % du résultat final du vote du public, tandis que ceux du grand public représenteront 15 % du résultat final.

Un seul vote par personne est autorisé. Tout vote multiple à partir d'une même adresse e-mail, ou manifestement frauduleux pourra être annulé par l'organisateur. Seul le premier vote sera pris en compte. Les votes suivants issus de cette même adresse seront automatiquement supprimés et ne seront pas comptabilisés

Les Organisateurs se réserve le droit de mettre en place tout dispositif de contrôle qu'il jugera nécessaire afin d'assurer la sincérité du vote. De plus, l'organisateur se réserve le droit de supprimer des votes dont l'irrégularité est manifeste.

Ne peuvent participer au vote :

- Les salariés du Pôle Hippolia, du conseil des chevaux de Normandie et de Galorama
- Toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'organisation du Prix.

Les entreprises peuvent inviter le public à voter pour elles, sous réserve du respect des règles d'éthique et d'équité du concours.

Exemples de formulations acceptées, pour une startup fictive du nom de ÉquiNature :

- « Votez pour ÉquiNature »
- « Votez pour votre produit préféré »

En revanche, il est strictement interdit de proposer, directement ou indirectement, une contrepartie, un avantage, des cadeaux, récompenses ou tout autre avantage matériel ou financier en échange de votes.

Exemples de formulations non acceptées :

- « Un vote pour ÉquiNature = un goodies offert »

« Votez pour ÉquiNature et tentez de gagner des cadeaux »

Toute tentative de sollicitation de votes en échange de cadeaux ou avantages sera sanctionnée. Les sanctions peuvent aller de l'annulation des votes concernés à l'exclusion définitive de l'événement.

c) Récompenses

Le lauréat du Prix du Public recevra, à titre de récompense :

- Un trophée mentionnant le prix remporté,
- Une pleine page dans la rubrique Innovation dans le magazine d'octobre
- Un abonnement print au magazine Galorama
- Une pub offerte
- Une interview du gagnant par Galorama
- Une adhésion gratuite correspondant au tarif applicable à la deuxième tranche d'adhésion en vigueur au moment de l'attribution du prix, soit la tranche réservée aux entreprises réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 500 000 € HT. Si le lauréat relève d'une tranche d'adhésion supérieure, la dotation sera limitée au montant correspondant à cette deuxième tranche, le solde restant éventuellement dû par le lauréat.

Les récompenses attribuées ne peuvent avoir valeur d'agrément ou d'homologation de quelque façon que ce soit. Les prix ne peuvent en aucun cas être échangés contre tout ou partie de sa valeur financière ou objets et sont non cessibles.

La présence des participants à la remise des prix est obligatoire. En cas d'impossibilité, le participant devra s'y faire représenter par une personne dûment mandatée. À défaut de présence ou de représentation lors de la remise des prix, le participant ne pourra prétendre à l'attribution des récompenses prévues au présent règlement, lesquelles seront alors considérées comme perdues.

ARTICLE 6 - DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE - GARANTIES

Chaque Participant certifie que le produit ou l'équipement présenté est conforme aux normes de sécurité imposées par la réglementation en vigueur et assume l'entière responsabilité des éventuelles défectuosités dudit produit ou équipement, sans que la responsabilité des Organisateurs.

Les Participants sont tenus de connaître et de respecter toutes les réglementations en vigueur au moment de la tenue du Salon qu'elles soient édictées par les pouvoirs publics ou par les Organisateurs, de sorte que cette dernière ne puisse en aucun cas être inquiétée.

Les Participants s'engagent à ce que leurs produits ou équipements répondent à la législation des pays de commercialisation souhaités. Il ne pourrait en conséquence être reproché aux Organisateurs et Galorama de mettre en avant des produits innovants qui ne respecteraient pas la législation française ou européenne.

En participant à l'Opération, le Participant déclare être titulaire de l'ensemble de droits de propriété intellectuelle des éléments transmis aux Organisateurs, et avoir été dûment autorisé par le titulaire des droits de propriété intellectuelle afférents au produit présenté, à présenter ledit produit dans le cadre de l'Opération, les Organisateurs et Galorama étant déchargés de toute responsabilité à cet égard, notamment en cas de litige avec un autre exposant ou visiteur.

Le Participant garantit, par ailleurs que les éléments transmis sont originaux et n'empruntent aucun élément original ou protégé par un droit de propriété intellectuelle quelconque. A ce titre, le Participant garantit aux Organisateurs et Galorama contre toute action en contrefaçon ou toute action en revendication de droits d'auteur qui porterait sur les éléments transmis.

Il appartient par ailleurs aux Participants de s'assurer que leurs droits à la propriété intellectuelle ont été préservés et les brevets correspondants déposés. Il est rappelé qu'aux termes des articles L61111 et L611-1 du code de la Propriété Intellectuelle les dépôts de brevets en France doivent, pour être recevables, être effectués moins de six mois après la divulgation de l'invention au public.

Les Organisateurs et Galorama déclinent toute responsabilité quant aux utilisations commerciales ou non qui pourraient être faites des projets présentés dans le cadre de l'Opération et ce en fraude avec les droits des Participants.

ARTICLE 7 - DIFFUSION DES INFORMATIONS ET PROMOTION

Chaque Participant à l'Opération autorise par ailleurs expressément les Organisateurs et Galorama à utiliser, pour les besoins de la promotion de l'Opération, du Salon et de leurs activités, leur nom, adresse, photographie, dénomination commerciale, dans toute action publi-promotionnelle liée aux présents au « MEET'UP TROPHY BY GALORAMA», le descriptif sommaire du produit, ses caractéristiques distinctives, ses apports pour l'utilisateur, ainsi que l'image de l'innovation ou toute reproduction audiovisuelle ou photographique de celle-ci.

Ces autorisations sont consenties pour la France et l'étranger et pour une durée de 5 ans à compter de leur inscription à l'Opération sur tous supports papier, magnétiques, optiques, numériques, informatiques, web (réseaux sociaux notamment), électroniques, pellicules, vidéo cassettes, Cd-rom, dvd ou tout autre support connu ou inconnu à ce jour, actuel ou futur.

Chaque Participant garantit les Organisateurs et Galorama contre tout recours que ces derniers pourraient connaître du fait de l'utilisation de tout élément, de quelque nature qu'il soit, transmis par lui dans le cadre de sa participation à l'Opération.

Les exposants lauréats pourront faire état de leur récompense pour les besoins de leur communication promotionnelle relative au produit primé. Dans ce cas, ils devront obligatoirement indiquer sur tout document promotionnel la mention MEET'UP TROPHY BY GALORAMA.

ARTICLE 8 - RESPONSABILITÉ

Il est convenu que les Organisateurs et Galorama pourront se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes,

RÈGLEMENT DU MEET'UP TROPHY BY GALORAMA

données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tel que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par les Organisateurs, notamment dans ses systèmes d'information, en rapport avec l'Opération. Les Participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments de nature ou sous format ou supports informatiques ou électroniques précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve. Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par les Organisateurs et Galorama dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

ARTICLE 9 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

En Participant à l'Opération, le Participant déclare être titulaire de l'ensemble de droits de propriété intellectuelle des éléments transmis aux Organisateurs dans le cadre de l'Opération.

Le Participant garantit, par ailleurs, aux Organisateurs et Galorama que les éléments transmis sont originaux et n'empruntent aucun élément original ou protégé par un droit de propriété intellectuelle quelconque.

A ce titre, le Participant garantit les organisateurs contre toute action en contrefaçon ou toute action en revendication de droits d'auteur qui porterait sur les éléments transmis dans le cadre de l'Opération.

ARTICLE 10 - INFORMATIQUE ET LIBERTES – DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel recueillies sur chaque formulaire de participation tant lors de la participation à l'Opération que, le cas échéant, en vue de permettre la remise du prix sont collectées et traitées en exécution du présent règlement de participation au MEET'UP TROPHY BY GALORAMA sur le salon Normandy Horse Meet'up 2026 ainsi que pour adresser, par tous canaux, sur la base du consentement et selon le choix exprimé par le Participant, des actualités et des offres commerciales relatives au Salon. Les données à caractère personnel à fournir de manière obligatoire sont indiquées comme telle sur le formulaire. Sans ces données, les organisateurs ne seront pas en mesure de satisfaire la demande.

Les données collectées sont exclusivement destinées aux Organisateurs et Galorama. Elles pourront être communiquées aux prestataires de service et aux sous-traitants auxquels ces dernières feraient éventuellement appel pour les besoins de l'organisation et/ou de la gestion de l'Opération et de l'espace innovation.

Dans la mesure où les données collectées sur chaque Participant dans le cadre de l'Opération sont indispensables pour la prise en compte de sa participation et la remise de la distinction qu'il aurait éventuellement gagnée, l'exercice par un Participant de son droit de retrait avant la fin de l'Opération entraînera l'annulation automatique de sa participation.

Les données à caractère personnel sont conservées par les Organisateurs et Galorama pour la durée de la relation commerciale puis pour une durée de 5 ans suivant la dernière manifestation d'intérêt du participant. Les données nécessaires à l'établissement de la preuve de ladite relation commerciale et celles nécessaires au respect par notre société des obligations légales et réglementaires auxquelles elle est soumise en tant qu'organisateur de salons, sont archivées conformément aux dispositions en vigueur.

Chaque Participant dispose d'un droit d'accès et d'un droit de rectification des données le concernant et, s'ils sont applicables, d'un droit de suppression, d'un droit d'opposition au traitement de ces données, d'un droit à l'effacement et à la limitation du traitement ainsi que d'un droit à la portabilité de ses données qu'il peut exercer, à tout moment, par voie postale, aux coordonnées suivantes Pole HIPPOLIA dont le siège social est Espace Vie et Entrepreneuriat – 1504 route de l'église, 14430 Goustranville. Chaque Participant dispose enfin du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil).

ARTICLE 11 - PRISES DE VUE

Les Participants autorisent expressément, à titre gracieux, les Organisateurs et Galorama et/ou tout tiers désigné par eux à :

- Réaliser s'ils le souhaitent des photos et/ou films le représentant ainsi que les membres de son équipe, de même que les produits ou services exposés.
- Utiliser librement ces images sur tout support (notamment Internet) y compris publicitaires, en France comme à l'étranger, et ce pour une durée de cinq ans.
- Citer et reproduire gracieusement sa marque ou dénomination sociale comme référence commerciale pour les besoins de sa communication, sur tout support (notamment Internet) tant en France qu'à l'étranger et ce pour une durée de 5 ans à compter de la signature du formulaire d'inscription.

ARTICLE 12 - MODIFICATION

Les Organisateurs se réserve le droit, à tout moment et sans préavis ni obligation de justifier sa décision, d'écourter, de prolonger, de reporter ou d'annuler l'Opération ainsi que de modifier tout ou partie des conditions d'accès et/ou des modalités de mise en œuvre de l'Opération, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, sans que sa responsabilité puisse être engagée ni aucune indemnité lui être réclamée de ce fait.

Dans de telles circonstances, les Organisateurs feront ses meilleurs efforts pour en informer les participants dans les meilleurs délais. Etant par ailleurs entendu qu'en cas de toute modification consécutive du présent règlement (hors l'hypothèse d'annulation de l'Opération), tout Participant sera alors réputé avoir accepté cette modification du simple fait de sa participation à l'Opération à compter de la date d'entrée en vigueur de ladite modification.

ARTICLE 13 - LITIGES – LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Toute contestation ou réclamation relative à l'Opération devra être formulée par écrit et adressée aux organisateurs par voie postale et ne pourra être prise en considération au-delà du 30 septembre 2026. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités de l'Opération ainsi que la désignation des gagnants. Si une ou plusieurs stipulations du présent règlement étaient déclarées nulles et/ou non applicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. Les Participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à l'Opération les soumet obligatoirement aux lois françaises, notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait de l'Opération ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci ce, sans préjudice des éventuelles règles de conflits de lois pouvant exister. Tout différend né à l'occasion de l'Opération fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable entre la Société

Il est rappelé que la participation à l'Opération implique nécessairement de la part de chaque Participant l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Tout litige relatif à l'interprétation et l'exécution du présent règlement est soumis à la compétence des tribunaux du ressort de Caen. Les parties s'efforceront de régler à l'amiable et avec la plus grande célérité tout différend pouvant s'élever entre elles relativement à l'interprétation et/ou à l'exécution du présent règlement.